

http://www.crapaud.uqam.ca/?page_id=1687

Charte citoyenne montréalaise sur l'agriculture urbaine

La Charte citoyenne montréalaise sur l'agriculture urbaine a été initiée le 18 août 2011, lors d'une consultation citoyenne réunissant plus de 150 participants dans le cadre de la troisième [École d'été sur l'agriculture urbaine](#) du **Collectif de recherche sur l'aménagement paysager et l'agriculture urbaine durable (CRAPAUD)**, en association avec l'Institut des sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal.

Cette Charte est l'un des éléments des démarches de la [pétition pour une consultation publique sur l'état et l'avenir de l'agriculture urbaine à Montréal](#).

Pour devenir signataire de la Charte citoyenne montréalaise sur l'agriculture urbaine, remplissez le formulaire en bas de cette page. Vous pouvez être signataire individuel ou un organisme signataire.

En tant que signataire vous appuyez la charte et vous vous inscrivez dans les actions qu'elle promet. Vous vous engagez à promouvoir la charte et à initier des actions pour une inclusion de l'agriculture urbaine dans le développement et l'aménagement de la ville.

CHARTE CITOYENNE MONTRÉLAISE SUR L'AGRICULTURE URBAINE

Les acteurs du milieu le disent: «Montréal est une ville nourricière qui s'ignore.» Pendant que les métropoles nord-américaines et européennes développent des politiques et des structures favorisant le développement de l'agriculture urbaine (AU) sur le territoire, Montréal, assise sur ses lauriers, regarde le train passer.

Lors de la troisième édition de l'École de l'agriculture urbaine, organisée par le Collectif sur l'aménagement paysager et l'agriculture urbaine durable (CRAPAUD) en collaboration avec l'Institut des sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal, 150 acteurs de la société civile se sont concertés afin de créer la base d'une première charte citoyenne montréalaise sur l'agriculture urbaine, charte visant l'intégration et la reconnaissance de l'agriculture urbaine dans les politiques municipales,

provinciales et nationales. Cette charte a été réalisée par une démarche citoyenne participative.

Cette charte se veut un élément de travail pour la consultation publique sur l'agriculture urbaine à Montréal que vient de demander le Groupe de travail sur l'agriculture urbaine (GTAU). La voici.

- Considérant que l'agriculture urbaine dans sa plus simple expression est la production alimentaire en milieu urbain;
- considérant que l'agriculture urbaine se vit et se développe sous de multiples formes et dans une multitude d'espaces (jardins collectifs, jardins communautaires, jardins privés, jardins sur les toits, etc.);
- considérant que l'agriculture urbaine est une des réponses à l'urbanisation grandissante, et que par ses différentes facettes elle contribue à améliorer la qualité de vie des citoyens et citoyennes;
- considérant les nombreux défis et enjeux auxquels l'agriculture urbaine est exposée;

Nous proposons les recommandations suivantes:

Alimentation, santé et sécurité alimentaire

- prioriser le développement de l'AU dans les secteurs où il y a présence d'insécurité alimentaire;
- financer de façon récurrente les différentes initiatives afin d'assurer une production de qualité en quantité suffisante pour contribuer significativement à un besoin en sécurité alimentaire;
- intégrer l'AU à la politique d'aménagement du territoire afin de valoriser le potentiel de production et de distribution alimentaire de Montréal.

Transport, circuits courts et diminution des déchets

- inciter les entreprises et institutions à faire un plan d'action de réduction des déchets incluant les matières organiques;
- créer une certification inspirée du «One Hundred Miles» afin de favoriser l'achat local et de diminuer le transport des aliments;
- adapter et clarifier le cadre réglementaire pour favoriser le développement de fermes urbaines et protéger les fermes existantes dans le but de promouvoir les circuits courts.

Solidarité et prise en charge locale

- reconnaître les bienfaits de l'agriculture urbaine en ce qui a trait à la santé physique et mentale en faisant la promotion de celle-ci dans le cadre des programmes sociaux, destinés à l'amélioration des conditions de vie des citoyens;
- reconnaître l'agriculture urbaine comme une activité favorisant la mixité sociale, intergénérationnelle et interculturelle, tout en l'inscrivant dans les politiques et en lui accordant des financements spécifiques;
- encourager et soutenir les initiatives citoyennes, et favoriser la prise en charge des projets d'AU en créant un programme d'accompagnement intégré en collaboration avec les acteurs du milieu de façon pérenniser des projets.

Terreau fertile et éducatif

- inclure, dans le curriculum scolaire, l'éducation relative à l'agriculture urbaine et à l'alimentation de manière transversale dans les différentes disciplines scolaires;
- créer un centre de documentation et de référence en agriculture urbaine dans le but de recueillir et de diffuser l'information;
- soutenir les initiatives de partenariat entre les institutions éducatives et les communautés.

Environnement, verdissement et biodiversité

- permettre l'utilisation d'espaces publics pour l'AU, tels que les toits, les murs, les stationnements, les friches, les espaces peu utilisés dans les parcs et autres espaces, notamment en identifiant ceux-ci et en facilitant le déploiement de projets sur ces espaces en partenariat avec les organisations, les citoyens et les groupes;
- créer un comité en AU à l'échelle de Montréal pour intégrer l'AU dans le développement de corridors verts;
- favoriser une plus grande diversité des végétaux comestibles indigènes dans les programmes de verdissement.

Appropriation territoriale, aménagement urbain et droit à la ville

- reconnaître l'AU comme un usage du territoire urbain nécessaire en tant que composante essentielle des milieux de vie durables, impliquant une cohabitation harmonieuse et un accès pour tous les citoyens;
- agir sur la sécurité foncière en développant un zonage spécifique qui pérennise la fonction de l'AU par des incitatifs à développer (taxation, code bâtiment...);

- reconnaître et favoriser la complémentarité de l'AU et de l'agriculture périurbaine avec un objectif d'accroître l'approvisionnement local.

Cette charte fut créée et appuyée par un collectif de citoyens présents le 18 août à la journée de consultation populaire de l'École d'été 2011 sur l'agriculture urbaine.